



**A Caballaderu  
Melchior**

**Elevage de Pure Race Espagnole  
Sellerie et tenues traditionnelles ibériques**

[www.acamel.com](http://www.acamel.com) - [info@acamel.com](mailto:info@acamel.com)

Eric Houtrelle - Nathalie Melchior Tel et Fax  
29 Fond de Bousalle-5300 Andenne +32(0)472885675

## Contrat de location

**Birth Alarm  
Birth Alarm GSM**

### ENTRE LES SOUSIGNES :

1. ACABALLADERO MELCHIOR, ci-après désignée le « **baillieur** »  
Eric Houtrelle - 29 rue fond de Bousalle – 5300 Andenne – Belgique – [www.acamel.com](http://www.acamel.com)

ET

2. (Nom de la firme et siège social), ci-après désignée le « **preneur** » :  
NOM : ..... RUE .....  
TEL : ..... CODE POSTAL .....  
FAX : ..... COMMUNE : .....  
GSM : ..... EMAIL : .....

### Il est convenu ce qui suit :

- Art 1 : On entend par « **système loué** »,  
\* soit un Birth Alarm Classique (= émetteur + surfaix + sangle + récepteur + alimentation récepteur)  
\* soit un Birth Alarm GSM (= émetteur + surfaix + sangle - sans carte SIM – sans GSM)
- Art 2 : Une **caution de 700 €** par système loué sera demandée au preneur le **jour de mise à disposition** du système en location. A l'issue de la période de location, le bailleur remboursera le solde de la caution au preneur selon les modalités prévues aux Art 3 à 12 qui suivent.
- Art 3 : La **location** s'effectuera du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... inclus, soit ..... semaine(s) de location. Elle pourrait au besoin être prolongée par le preneur sur accord préalable du bailleur et, si et seulement si, le planning de réservation de ce dernier le lui permet. Toute **prolongation** de la location sans l'accord écrit du bailleur entraînera d'office la perte de 50% de la caution du preneur, en sus de toutes les semaines de location effectivement dues. Toute semaine commencée est due dans son intégralité.
- Art 4 : La location s'étend sur des semaines complètes du lundi 8h au dimanche 18h, à raison de 75 € htva par système et par semaine de location.  
Nombre de systèmes loués :  
..... sem x ..... x Birth Alarm Classique @ 75 € htva / sem. / syst. = ..... € htva  
..... sem x ..... x Birth Alarm GSM @ 75 € htva / sem. / syst. = ..... € htva  
Accessoires supplémentaires :  
..... sem x ..... x ..... @ ..... € htva / sem. / syst. = ..... € htva  
..... sem x ..... x ..... @ ..... € htva / sem. / syst. = ..... € htva  
Soit un **montant total** de ..... € htva, **payable par anticipation** au moment de la **réservation** du système en location.
- Art 5 : Sauf accords écrits particuliers, en cas d'**annulation de la réservation** par le preneur dans les semaines qui précèdent la mise en location du système telle que réservé par le preneur, un pourcentage du montant total de la location prévue sera retenue sur la caution selon le nombre de jours calendriers qui séparent l'annulation du début de la location prévue : de 1 à 7 jours = 75%; de 8 à 14 jours = 50% ; de 15 à 30j = 25%; au-delà de 30j = 0%.
- Art 6 : Le **preneur rapportera** le ou les système(s) loué(s) au plus tard le dernier jour de location, avant 18h. A défaut, une semaine supplémentaire de location lui sera portée en compte pour chaque système loué. Aucun remboursement ne sera accordé au preneur si ce dernier retourne le système loué avant le terme du contrat de location.
- Art 7 : Le preneur rapportera le ou les système(s) loué(s) en parfait **état de propreté**.  
A défaut, une somme forfaitaire de 25 € par système loué lui sera retenue sur la caution pour couvrir le nettoyage du système par le bailleur.
- Art 8 : Le preneur rapportera le ou les système(s) loués en parfait **état de marche**.  
A défaut, les frais de réparation et de transport seront retenus sur la caution, avec, hors frais de port, un minimum de 25 € si uniquement l'antenne est cassée et un minimum de 90 € si le système ne fonctionne plus et doit donc être réparé.
- Art 9 : Le preneur fournira une copie recto - verso de sa **carte d'identité** au bailleur.
- Art 10 : Le preneur convient que l'appareil est en **parfait état de marche** à sa réception et que la **responsabilité** du bailleur ne peut être engagée, directement ou indirectement, par son utilisation par le preneur.
- Art 11 : En cas de **litige**, seuls les Tribunaux de Namur sont compétents.
- Art 12 : Autres  
.....

Fait à ..... en deux exemplaires dont chaque contractant déclare en avoir signé et reçu un pour accord, le .....

Reçu la somme de ..... € (caution) Le bailleur : ..... Le preneur :  
..... € htva (location)  
..... € TVAC 21% (location)